# CABINET ROYET

*Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'Ordre - Région de Lyon*
*Société de Commissaires aux Comptes Membre de la Compagnie Régionale de Lyon*

*ASSOCIES*

***Pierre MARCON***
***Daniel TRIOLLIER***
***Pierre BERNARD***
***Stéphane GUICHARD***
***Céline MURAT***


# LETTRE DE MISSION

## relative à la mission de présentation des comptes annuels pour l'acquisition d'un seul logement

## 1 ) Le client

| | | | |
|---|---|---|---|
| ***Nom*** | : | | |
| ***Adresse*** | : | | |
| ***Code postal et ville*** | : | | |
| *Nom de la résidence* | : | | |
| *Adresse de la résidence* | : | | |
| *Résidence de tourisme* | | | |
| *Appartement* | : | n° …… | (Lot n°.....) |
| *Cave* | : | n°..... | (Lot n°.....) |
| *Parking* | : | n°..... | (Lot n°.....). |

## 2 ) Notre mission

Le client confie à notre cabinet la mission de fournir **les prestations ci-après énoncées** :

⇒ L'établissement **du bilan et du compte de résultat** à partir des informations fournies :

- ❖ par les **futurs acquéreurs** (taxe foncière, décompte des charges de copropriété, tableau d'emprunt, acomptes de TVA versés, revenus de location) Les revenus de location s'entendent des produits de location ainsi que de l'évaluation de l'avantage en nature en cas d'usage personnel dudit bien.

- ❖ et par la **société** SARL EURANCELLE (filiale du Groupe NEMEA).

⇒ L'établissement de la déclaration de **TVA annuelle CA 12**

⇒ La communication des éléments que vous devrez renseigner sur la **déclaration 2042 C,** et à adresser par vos soins 10 rue du Centre – 93465 NOISY LE GRAND Cedex pour les investisseurs non résidents français.

Notre mission prendra effet à compter de votre acceptation, et à compter de l'encaissement de votre règlement. Elle portera sur les comptes du premier exercice de votre entreprise commençant le jour de l'immatriculation (date de signature de l'acte notarié) et se terminant le 31 Décembre 2011.

Les missions sont confiées pour une durée d'un an, sauf cas de début d'activité. Elles sont renouvelables chaque année par tacite reconduction, sauf dénonciation par lettre recommandée avec accusé de réception, ou par acte extra-judicaire, trois mois avant la date de clôture de l'exercice.

Cette mission est facturée au prix de 392,00 € toutes taxes comprises, et est payable à la signature de la présente lettre de mission par le client. Dès réception du règlement, nous vous transmettrons la facture d'honoraires correspondante à la mission de l'exercice clos au 31 Décembre 2011. Etant précisé que notre mission ne débutera qu'à compter de l'encaissement de votre règlement. A défaut de règlement, nous ne procéderons pas à la présente mission ; et notre responsabilité ne pourrait être engagée.

Par ailleurs, il est précisé que l'appréciation du bien fondé du droit à déduction de la TVA exercé par le client au regard des dispositions posées par l'article 261 D 4° du Code Général des Impôts et de l'Instruction 3 A-2-03 n°79 du 30 Avril 2003 reste du seul ressort du client sans engager la responsabilité de notre cabinet.

Nous vous rappelons les dispositions de l'article 164 D du Code Général des Impôts :

*« Les personnes physiques exerçant des activités en France ou y possédant des biens, sans y avoir leur domicile fiscal, ainsi que les personnes mentionnées au 2 de l'article 4 B, peuvent être invitées, par le service des impôts, à désigner dans un délai de quatre-vingt-dix jours à compter de la réception de cette demande, un représentant en France autorisé à recevoir les communications relatives à l'assiette, au recouvrement et au contentieux de l'impôt. ».*

Dans cette hypothèse, vous devrez désigner un représentant fiscal en France ; cette lettre de mission n'a pas pour objet d'encadrer la mission de représentation fiscale.

Nous vous demandons de bien vouloir nous retourner un exemplaire de la présente revêtue de votre signature.

En vous remerciant de la confiance que vous voulez bien nous témoigner, nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Fait en deux exemplaires,

A .....
Le

Le Client
Signature avec mention « lu et approuvé »

Cabinet ROYET

S.A. capital 250.000 € - RC St-Etienne 704 501 584
ROYET
Expertise Comptable
Inscrite au Tableau
de l'Ordre de Lyon
Société de Commissaire aux Comptes
Compagnie Régionale de Lyon
Tél. 04 77 32 38 72
Fax 04 77 41 70 15
Rue de la Libération - B.P. N° 5 - 42001 ST-ETIENNE CEDEX 1